Communauté de communes de Commercy
Void Vaucouleurs
Monsieur le Président
Maison des Services – Château Stanislas
55200 COMMERCY

Commercy, le 03 mars 2024

Objet : préavis de grève pour le 11 mars 2024

Monsieur le Président,

Parce que les agentes et les agents de la Communauté de Communes sont les actrices et les acteurs essentiel-les des services publics locaux, parce que les moyens existent pour mettre en œuvre rapidement des améliorations significatives de leurs conditions de travail et de leur rémunération, le syndicat SMAT SUD CT 55, constatant que nos positions ne sont pas entendues et que nos propositions ne sont pas prises en compte, appelle toutes et tous les agentes et les agents de la Communauté de Communes de Commercy Void Vaucouleurs à une journée de mobilisation le 11 mars 2024.

Ce préavis s'inscrit aussi dans une volonté de porter les revendications formulées et approuvées par nos collègues depuis 2022.

C'est pourquoi le syndicat SMAT SUD CT 55 dépose un préavis de grève le 11 mars 2024 à partir de 00h01 jusqu'à 23H59. Il concerne toutes et tous les agent-es titulaires et non titulaires de la collectivité.

Nous demandons pour toutes et tous les agents.es:

- Une augmentation immédiate de 150 € net mensuel pour toutes et tous ;
- l'attribution de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle selon le barème du décret;
- la prise en charge du jour de carence pour toutes les maladies liées à l'activité professionnelle, ;
- le paiement systématique de tous les frais de déplacements professionnels et la reconnaissance du temps de trajet en temps de travail pour toute mission exécutée hors du principal site de prise de poste (un seul site par agent) ;
- l'indemnisation des déplacements lors des journées coupées plus de 2 h ou plus d'1 fois ;
- l'évaluation et la prise en compte de la pénibilité liée aux sujétions particulières de l'ensemble des postes.

Syndicat Meusien des Agents Territoriaux
Syndicat départemental affilié à SUD Collectivité Territorial
Maison des syndicats - 20 Rue 19 Ème Bcp, 55100 Verdun – smat@mailo.fr

Et pour le service "jeunesse":

- l'arrêt des contrats précaires et sous-payés: CEE et vacataires ;
- effectuer les travaux nécessaires pour sécuriser l'ensemble des locaux et les rendre fonctionnels ;
- 20 min de vrai pause toutes les 6 heures avec possibilité de s'isoler dans un local adapté ;
- l'application des niveaux d'encadrement "jeunesse et sport" sur les temps périscolaires et cantines pour l'ensemble des sites ;
- l'octroi automatique de 2 jours de fractionnement pour les agent.es annualisé.es ;
- une définition précise des missions des référentes de site ;
- la tenue d'un entretien annuel pour tous les agent.es par son N+1 dans des conditions adaptées.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Syndicat Meusien des Agents Territoriaux SUD CT55

Jonathan DOUTRE
Co-porte parole

Syndicat Meusien des Agents Territoriaux
Syndicat départemental affilié à SUD Collectivité Territorial
Maison des syndicats - 20 Rue 19 Ème Bcp, 55100 Verdun – smat@mailo.fr